

Communication promotionnelle à destination de tout public

CPRam L'avenir est notre présent

Veillez vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (DIC) du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement.
Ce fonds n'offre pas de garantie de performance ou de capital et présente un risque de perte en capital.

CPR Silver Age

Le vieillissement de la population, une tendance d'avenir

PEA



Un fonds actions investi sur une sélection d'entreprises européennes qui tirent parti du vieillissement de la population¹

Une gestion de conviction pour une thématique de long terme

La « silver économie » thématique pionnière de l'investissement thématique chez CPRAM.

Une thématique d'avenir

Alors qu'en 2050, le nombre de personnes de plus de 80 ans devrait avoir triplé dans le monde², le vieillissement de la population pourrait créer de nouveaux équilibres et des dynamiques.

En effet la hausse du nombre de personne âgée couplée à la baisse de la natalité dans les pays développés mais aussi dans certains pays en développement devraient entraîner un vieillissement de la population mondiale. C'est pourquoi chez CPRAM nous croyons fortement à cette thématique ainsi qu'aux entreprises répondant aux besoins des consommateurs du 3^{ème} âge.

Le vieillissement de la population : un enjeu social majeur

Tout particulièrement en Europe mais aussi dans le monde, **les aînés disposent souvent d'un pouvoir d'achat plus important** par rapport aux autres tranches d'âge de la population³. D'un point de vue économique, les chiffres parlent d'eux-mêmes : le marché de la « silver économie » pourrait atteindre 130 milliards d'euros en France d'ici 2030.⁴

Ce bouleversement démographique mondial devrait avoir des conséquences sur notre société et cela pourrait se traduire notamment par le développement d'une économie dédiée.

Cette tendance démographique laisse apparaître **deux segments distincts de consommateurs⁵** :

- **Les retraités (65-80 ans)**

Ce sont les anciens « baby boomers » au pouvoir d'achat élevé. Ils disposent de davantage de temps libre et recherchent de nouveaux loisirs. Ils souhaitent rester en forme le plus longtemps possible et refusent d'être à la charge de leurs proches. Axés sur l'épanouissement personnel, ce sont de gros consommateurs.

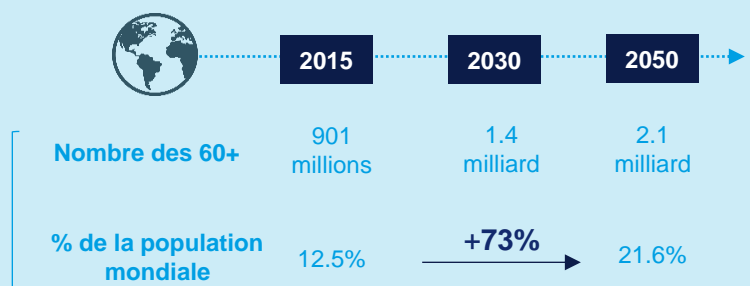
- **Les plus âgés (+ de 80 ans)**

Souvent fragilisée, cette population est généralement plus dépendante et recourt de façon significative aux médicaments et aux équipements médicaux.

Source 1 : le fonds pourra dans la limite de 25%, investir sur des valeurs d'autres zones géographiques. 2-World health Organisation – Ageing and Health, 2024. 3- Théorie du cycle de vie - Albert Ando et Franco Modigliani 4- <https://bigmedia.bpifrance.fr/nos-dossiers/la-silver-economie-un-marche-a-fort-potentiel> 5- CPRAM

Evolution de la population dans le monde

Si le vieillissement de la population est déjà une réalité, ce phénomène démographique devrait s'accélérer dans les décennies à venir et ainsi être une opportunité pour le développement de nouveaux produits et services.



Source : Nations Unies (World Population Prospects, 2024 revisions)

Veuillez vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (DIC) du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement.

CPRAM

Communication promotionnelle à destination de tout public - CPR Asset Management
91-93 bld Pasteur – CS 61 595 - 75730 Paris Cedex 15 – cpram.com. Société Anonyme au capital social de 61 461 945 euros , 399 392 141 RCS Paris – N° TVA : FR37399392141 Société de Gestion de Portefeuilles agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sous le n° GP 01-056

CPR Silver Age cherche à bénéficier d'une thématique d'avenir, le vieillissement de la population, en investissant dans des sociétés européennes liées à cette thématique.

Son objectif⁵ d'investissement vise à surperformer les marchés actions européens sur le long terme (5 ans minimum).

Pour ce faire, l'équipe de gestion a identifié 9 secteurs⁶ porteurs qui selon leurs analyses répondent aux besoins ciblés des personnes âgées.

Ce fonds bénéficie d'une gestion active, mais n'est pas contraint par rapport à un indice dans le cadre de la sélection de ses titres en portefeuille. L'indice MSCI Europe⁷ convertit en Euro est utilisé à posteriori à titre de comparaison.

Son univers d'investissement est composé d'environ 200 entreprises européennes dans lequel l'équipe de gestion réalise une sélection fondamentale exigeante pour retenir environ 60 d'entre-elles dans le portefeuille final.

Le processus de gestion intègre, en complément de l'analyse financière fondamentale, des critères extra-financiers (Environnemental, Social et de Gouvernance : ESG) sans que ceux-ci soient un facteur déterminant de la prise de décision du gérant.

5. Pour plus de détails sur la politique d'investissement veuillez-vous référer à la Politique d'investissement responsable de CPRAM et à la Déclaration du Règlement SFDR disponibles sur <https://cpram.com/fra/fr/particuliers/investissement-responsable/documentation-esg> et, pour plus d'informations spécifiques au produit, veuillez-vous référer au Prospectus et au Document précontractuel du Fonds (PCD) disponibles sur <https://cpram.com/fra/fr/particuliers/products/FR0010836163> 6. Secteurs identifiés par l'équipe de gestion et donnés à titre indicatif à la date donnée en fin document, susceptible de changer sans préavis. 7. Veuillez consulter la notice sur le MSCI dans les notes complémentaires.

Focus sur les 9 secteurs bénéficiant du vieillissement de la population



Loisirs



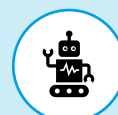
Epargne financière



Automobile



Pharmacie



Robotique



Dépendance



Equipements de santé



Sécurité



Bien-être

RISQUES PRINCIPAUX

- Actions et de marché
- Perte de capital
- Performance par rapport à un indice boursier
- Change
- Contrepartie

Se référer au DIC et au prospectus pour la liste complète des risques

AVANTAGES

- Une thématique d'investissement forte portée par une tendance à long terme
- Une approche multisectorielle : 9 secteurs porteurs identifiés
- Une gestion active basée sur des convictions
- Un fonds éligible au PEA

Veuillez vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (DIC) du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement.

CPR SILVER AGE

CARACTERISTIQUES GENERALES (1)			
Forme juridique	FCP de droit français		
Société de gestion	CPR Asset Management		
Durée de placement recommandée	supérieure à 5 ans		
Classification SFDR (2)	Article 8		
Type de gestion	L'OPC est géré activement		
Indicateur de référence ou comparatif	Aucun (fonds non benchmarké) Indicateur utilisé a posteriori à titre de comparaison et, le cas échéant, pour calculer la commission de surperformance : MSCI Europe converti en euros (DNR)		
Eligibilité PEA	Oui		
CARACTERISTIQUES COMMERCIALES DE CPR SILVER AGE - P (1)			
Code ISIN	FR0010836163	Date de création	22/12/2009
Devise de la part	EUR	Affectation du résultat	Capitalisation et/ou distrib.
Fréquence de valorisation	Quotidienne	Heure limite de réception des ordres	12h25
Minimum de souscription initiale / suivante	1 fraction de part/action / 1 fraction de part/action		

1. Ces informations doivent être complétées par le DIC ou le prospectus disponible sur le site internet www.cpr-am.com ou sur simple demande auprès de CPRAM.

2. Les informations relatives aux aspects liés à la durabilité peuvent être trouvées à <https://www.cpram.fr/particuliers/Local-content/Informations-reglementaires/Informations-reglementaires>. La stratégie d'un fonds Article 8 promeut les caractéristiques ESG en même temps que d'autres objectifs financiers dans sa gestion mais n'intègre pas un objectif d'investissement responsable.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Pour une information complète sur les frais liés à un investissement dans ce fonds, veuillez-vous référer à la documentation légale de l'OPC : ➔ [DIC](#)
➔ [Prospectus](#)

QUELS SONT LES RISQUES ET LE POTENTIEL DE RETOUR A L'INVESTISSEUR ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque plus faible ← Risque plus élevé → L'indicateur de risque suppose que vous conservez le produit sur une période : supérieure à 5 ans



RISQUES : L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de l'OPC.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Ce document contient des informations sur CPR Silver Age.

Les informations contenues dans ce document sont en date du 15/01/2026, sauf indication contraire.

La société de gestion du fonds est CPR Asset Management (CPRAM) dont le siège social est situé au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris.

Communication promotionnelle à destination de tout public. Veuillez vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (DIC) avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Ce document est fourni à titre d'information uniquement, ne constitue pas une recommandation, une analyse financière ou un conseil, ni une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente de l'OPC dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou invitation serait illégale. Ces informations ne sont pas destinées à être distribuées et ne constituent pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres ou de services aux États-Unis ou dans l'un de leurs territoires ou possessions soumis à leur juridiction, à ou pour le bénéfice de toute personne américaine (telle que définie dans le prospectus de l'OPC). Les OPC n'ont pas été enregistrés aux États-Unis en vertu de l'Investment Company Act de 1940 et les parts des fonds ne sont pas enregistrées aux États-Unis en vertu du Securities Act de 1933. En conséquence, ce document est destiné à être distribué ou utilisé uniquement dans les juridictions où il est autorisé et aux personnes qui peuvent le recevoir sans enfreindre les exigences légales ou réglementaires applicables, ou qui nécessiteraient l'enregistrement de CPRAM ou de ses filiales dans ces pays.

L'investissement comporte des risques. L'OPC cité n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital, notamment en raison des fluctuations de marché. Le rendement de l'investissement et la valeur principale d'un investissement dans l'OPC peuvent varier à la hausse ou à la baisse et peuvent entraîner la perte du montant initialement investi. Les performances passées ne constituent pas une garantie ou une indication des résultats futurs. Tous les investisseurs doivent demander l'avis d'un professionnel avant de prendre une décision d'investissement, afin de déterminer les risques

associés à l'investissement et son adéquation. Il incombe aux investisseurs de lire les documents juridiques en vigueur, en particulier le prospectus actuel de l'OPC. Les souscriptions dans l'OPC ne seront acceptées que sur la base de son dernier prospectus disponible en français ou dans la langue locale d'enregistrement dans l'UE, et/ou du DIC (disponible dans la langue locale dans les pays d'enregistrement de l'UE) qui, avec les derniers rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenus gratuitement au siège social de la société de gestion de l'OPC, ou à l'adresse www.cpram.com.

Veuillez noter que la société de gestion peut décider de mettre fin aux dispositions prises pour la commercialisation de ses organismes de placement collectif dans un État membre de l'UE pour lequel elle a effectué une notification. Un résumé des informations relatives aux droits des investisseurs et aux mécanismes de recours collectif est disponible en français sur la page réglementaire à l'adresse <https://cpram.com/fra/fr/particuliers/footer/informations-reglementaires>.

Des clarifications sur la réglementation de la distribution des fonds transfrontaliers (Cross-Border Fund Distribution Regulation) sont téléchargeables en anglais à l'adresse <https://about.amundi.com/files/nuxeo/dl/d88c0cfa-ccfd-4193-a77b-8a805114df0e>.

Ces informations sont basées sur des sources que CPRAM considère comme fiables au moment de la publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. CPRAM décline toute responsabilité, directe ou indirecte, pouvant résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. CPRAM ne peut en aucun cas être tenue responsable de toute décision ou investissement effectué sur la base des informations contenues dans ce document.

Les informations contenues ne doivent pas être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'accord écrit préalable de CPRAM.

Date de publication : 15/01/2026 - Doc ID 5128732

Photographies ©Shutterstock/iStock